

Liste de vérification pour les préparateurs de déclarations de revenus Élevage bovin et production laitière

Cette liste de vérification a été élaborée pour rappeler aux préparateurs de déclarations de revenus d'importantes considérations fiscales. Cette liste aidera à éviter certaines des erreurs les plus courantes lors du calcul du revenu d'une entreprise agricole. Les considérations fiscales des sujets ci-dessous peuvent varier dépendamment si votre client est une entreprise individuelle, une société de personne, une société en commandite ou une société par actions.

Nom du préparateur de déclarations de revenus		Date
Nom		
Numéro d'entreprise		Numéro d'assurance sociale (NAS)
Genre d'entreprise		
1. Maison (Résidence personnelle, sauf dans le cas d'un bureau à domicile, tel qu'indiqué à la section 2)		Notes
a) Est-ce que l'entreprise agricole assume des dépenses d'utilisation de la résidence? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, aucune des dépenses suivantes qui se rapporte à la résidence ne peut être déduite (Lisez le chapitre 3 du T4002, Revenu d'un travail indépendant d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche) :		
Taxes municipales	<input type="checkbox"/>	
Taxes scolaires	<input type="checkbox"/>	
Électricité	<input type="checkbox"/>	
Chauffage	<input type="checkbox"/>	
Intérêts	<input type="checkbox"/>	
Entretien et réparations	<input type="checkbox"/>	
Déduction pour amortissement (DPA)	<input type="checkbox"/>	
Prime d'assurance	<input type="checkbox"/>	
2. Frais de bureau à domicile		Notes
a) Est-ce qu'il y a un endroit (pièce) dans la résidence qui sert de principal lieu d'affaire? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
b) Est-ce qu'il y a un endroit utilisé uniquement pour gagner votre revenu d'entreprise agricole et pour rencontrer des clients de façon régulière ou continue? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si vous répondez « oui » à l'une des 2 questions, une partie des dépenses comme l'électricité, le chauffage, les produits d'entretien, les impôts fonciers, l'assurance de la résidence, l'intérêt hypothécaire et la déduction pour amortissement peut être déduite. Lisez la ligne 9945, chapitre 3, du guide T4002.		
3. Dépenses de véhicule à moteur		Notes
a) Est-ce qu'un véhicule à moteur a été utilisé à des fins commerciales et à des fins personnelles? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, la partie des dépenses suivantes qui se rapporte à l'utilisation personnelle de chaque véhicule ne peut pas être déduite. Les dépenses peuvent être déduites seulement si elles sont raisonnables et appuyées de reçus. Pour obtenir le maximum admissible pour chaque véhicule, un registre doit être tenu indiquant le total de kilomètres parcourus, ainsi que les kilomètres parcourus pour gagner un revenu agricole. Le lien suivant, indiquant la façon de documenter de l'utilisation d'un véhicule , offre des conseils, tels qu'un registre. (Lisez la ligne 9819, chapitre 3, du guide T4002) :		
Frais d'immatriculation et permis	<input type="checkbox"/>	
Essence	<input type="checkbox"/>	
Prime d'assurance	<input type="checkbox"/>	
Intérêts que vous payez sur l'argent emprunté pour acheter un véhicule à moteur	<input type="checkbox"/>	
Entretien et réparations	<input type="checkbox"/>	
Frais de location	<input type="checkbox"/>	
Déduction pour amortissement (DPA)	<input type="checkbox"/>	
4. Entretien et réparations		Notes
a) Est-ce qu'il y a eu des rénovations ou des dépenses importantes engagées en vue de prolonger la durée d'utilisation d'un bien ou de l'améliorer au-delà de son état initial? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si oui, consultez le tableau « Dépenses courantes ou en capital » au chapitre 3 du guide T4002, afin de déterminer si les dépenses sont des dépenses courantes ou en capital.		
5. Autres revenus		Notes
Est-ce que la totalité des sources de revenus encaissés durant l'année a été prise en considération? Pour plus d'informations, lisez le chapitre 2 du guide T4002. Voici une liste des principales sources de revenus secondaires à considérer :		
a) Subventions pour produits laitiers	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
b) Assurance-récolte	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
c) Paiements des programmes de stabilisation et de soutien aux producteurs agricoles	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
d) Remboursements, aides et subventions	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
e) Travail à façon et à contrat et location de machinerie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

f) Produits d'assurance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
g) Ventes de bois (y compris les droits de coupe)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
h) Cadeaux, paiements en nature ou troc	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
i) Bail de surface pour exploration pétrolière ou gazière	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
j) Ventes de terre, de sable, de gravier ou de pierre	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
k) Déneigement ou nivellement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
6. Rajustement obligatoire de l'inventaire		Notes
a) Est-ce que la méthode de comptabilité de caisse a été utilisée pour déclarer les revenus?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
b) Est-ce qu'il y avait une perte nette à la ligne 9899 du formulaire T2042, État des résultats des activités d'une entreprise agricole ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
c) Est-ce qu'il y a un achat d'inventaire, y compris des troupeaux, qui était toujours présent à la fin de l'année?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si la réponse à toutes ces questions est oui, le rajustement obligatoire de l'inventaire doit être calculé. Lisez la ligne 9942, au chapitre 3 du guide T4002.		
7. Autres sujets		Notes
a) Est-ce que des primes versées à un régime privé d'assurance-maladie ont été déduites?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, certaines conditions pour demander la déduction de ces primes doivent être respectées. Lisez la ligne 9790, au chapitre 3 du guide T4002.		
b) Est-ce que des primes versées à une assurance-vie ont été déduites?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, certaines conditions pour demander la déduction de ces primes doivent être respectées. Lisez la ligne 9804, au chapitre 3 du guide T4002.		
c) Est-ce qu'une partie personnelle dans les dépenses déduites, telles que le téléphone, les repas et Internet, a été prise en considération?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Pour être déductible, une dépense doit être engagée pour gagner un revenu agricole. Voir le chapitre 3 du guide T4002.		
d) Est-ce que des biens ont été vendus durant l'année?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, lisez les chapitres 4, 5 et 7 du guide T4002 au besoin.		
e) Est-ce que des biens ont été acquis durant l'année?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, lisez les chapitres 4 et 5 du guide T4002 au besoin.		
f) Est-ce qu'il y a des pièces justificatives pour supporter toutes les dépenses déduites qui ont été payées en argent comptant, telles que les salaires, l'achat de bétail et les travaux à contrat?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Les dépenses peuvent seulement être déduites si elles sont raisonnables et qu'elles sont supportées par des pièces justificatives.		
g) Est-ce que l'entreprise agricole a subi une perte nette?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si l'entreprise agricole se trouve dans une situation de perte, la perte peut être non déductible, restreinte ou entièrement déductible, dépendamment du type de la perte. Lisez le chapitre 6 du guide T4002.		
h) Est-ce qu'il y a des frais d'intérêt et de location?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Si oui, lisez la ligne 9805, au chapitre 3 du guide T4002.		
Commentaires généraux		